
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 1^{er} décembre 2022 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 25 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DUBOUIS, Mme DEMAY, M. CHARLES, M. DENIAU, M. BOUDEAU. M CHERRORET, M. CHAUSSECOURTE, M. FOIRET, M. PACAUD,

ETAIENT EXCUSES : Mme ENGUEHARD pouvoir donné à Mme DEMAY
Mme FAURE pouvoir donné à M DESLOGES

ETAIENT ABSENTS : Mme MAZIERE
Mme LAURENT

➤ Monsieur FOIRET est élu secrétaire de séance.

☞ **Le compte-rendu de la dernière séance du 05 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

Une modification de l'ordre du jour est proposée en début de séance concernant la prise en charge des visites médicales & la subvention exceptionnelle au club de foot.

☞ **Cette proposition est votée à l'unanimité**

DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à la commission des finances, il a été décidé de transférer des fonds de comptes peu utilisés vers des comptes nécessitant une augmentation.

☞ **Vote tous pour**

DELIBERATION DE LA MIGRATION COMPTABLE DE LA NOMENCLATURE M14 VERS M57

A compter du 01 janvier 2023, les collectivités devront adopter le nouveau référentiel unique M57. Ce référentiel, déjà adopté par les régions, permettra une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et une gestion plus souple de la comptabilité.

☞ **Vote tous pour**

DECISION CONCERNANT LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES SALLES DE LA COMMUNE

En septembre dernier le SDEC nous alertait sur les augmentations considérables du coût des énergies :

Tarif du gaz +133%

Des hypothèses d'augmentation jusqu'en **mars 2023** du tarif de l'électricité pour les bâtiments de **121,17% à 210,72%**

Des hypothèses d'augmentation jusqu'en **mars 2023** du tarif de l'électricité pour l'éclairage public de **63,16 à 191,47%**,

Au vu des augmentations du coût des énergies, nous avons réalisé une étude prospective afin d'évaluer au mieux les surcoûts à venir. Cette étude a été ensuite soumise à la réflexion de la commission associative ainsi que de la commission des finances qui arrivent à la même conclusion :

- Concernant la salle Verso :
 - Ne plus chauffer la partie haute,
 - Installer sur les éclairages, une minuterie qui coupera l'alimentation la nuit et les week-ends,
 - Sans limiter l'accès aux associations, proposer de transférer leurs activités à la salle des fêtes.
- Enfin, le club de pétanque supprimera des créneaux d'entraînement et limitera ceux-ci à 22h00.

Par ailleurs, il est décidé de mettre le chauffe-eau de la salle verso en mode hors gel.

☞ **Ces propositions sont adoptées à l'unanimité**

PROPOSITION DE L'AMAC CONCERNANT UNE ALERTE SUR L'IMPASSE BUDGÉTAIRE A VENIR

Toujours en lien avec l'augmentation des énergies, l'association des Maires et Adjointes de la Creuse propose une motion d'alerte.

Cette motion reprend les augmentations que nous avons vu précédemment et met en évidence, pour chaque collectivité, l'impact sur les budgets.

Ainsi, sur notre commune les hausses pourraient se traduire par une augmentation des dépenses de :

+ **42 715€** pour le gaz,

+ **73 470€** pour l'hypothèse **basse** et **+127 767€** pour l'hypothèse **haute**, concernant l'électricité,

+ **10 900€** pour l'hypothèse **basse** et **+33 043€** pour l'hypothèse **haute**, concernant l'éclairage public,

Ces hausses pourraient se traduire par l'augmentation des dépenses énergétiques de **206 878€** (en retenant pour l'électricité, une moyenne des hypothèses d'augmentation).

Ces dépenses supplémentaires représenteraient **11,40%** de notre budget de fonctionnement **2022**.

REVISION TARIFS COMMUNAUX

GARDERIE SCOLAIRE

Le matin ou le soir	2,20 €
Abonnement 1 enfant matins ou soirs	22,00 €
Abonnement 1 enfant matins et soirs	41,00 €
Abonnement 2 enfants matins ou soirs	37,00 €
Abonnement 2 enfants matins et soirs	64,00 €
Abonnement 3 enfants matins ou soir	52,00 €
Abonnement 3 enfants matins et soir	90,00 €
Au-dessus de 3 enfants (par enfant supplémentaire)	
Abonnement mensuel matins ou soirs	14,00 €
Abonnement mensuel matins et soirs	25,00 €

CANTINE SCOLAIRE

189

Tarif repas de cantine scolaire	2,93 €
---------------------------------	--------

PHOTOCOPIES**Administrés**

Photocopie format 21 X 29,7	0,25 €
" double format	0,30 €
Photocopie format 21 X29, 7 Couleur	0,40 €
" double format Couleur	0,50 €

Association Ahunoises

Photocopie format 21 X 29,7	0,05 €
" double format	0,10 €
Photocopie format 21 X29, 7 Couleur	0,15 €
" double format Couleur	0,20 €

Association Extérieures

Photocopie format 21 X 29,7	0,10 €
" double format	0,15 €
Photocopie format 21 X29, 7 Couleur	0,20 €
" double format Couleur	0,25 €

MARCHÉ

Droit de place : au mètre linéaire	0,30 €
Mais minimum de Perception de	1,50 €
Branchement électrique	2,00 €

LOCATION SALLE CHRISTIAN LANNOY (par jour)

<i>Habitants de la Commune</i>	
Salle sans chauffage	70,00 €
Salle avec chauffage	110,00 €
<i>Habitants extérieurs</i>	
Salle sans chauffage	110,00 €
Salle avec chauffage	160,00 €
<i>Locations à but commercial</i>	
Salle sans chauffage	250,00 €
Salle avec chauffage	300,00 €
<i>Locations Associations locales ou caritatives :</i>	
Par jour supplémentaire de location	Gratuit
Caution	500,00 €

LOCATION MATERIEL COMMUNAL**Associations Ahunoises**

La chaise	Gratuit
La table	
La barrière	
Scène	
Pour toutes location, signature d'une convention RC Obligatoire	Caution 200€
Livraison	livraison gratuite Livraison assurée par un agent communal, obligation du locataire de mettre à disposition 2 personnes pour le chargement et le déchargement.
Montage de la scène	Gratuit

Associations Extérieures

La chaise	5€ par tranche de 10
La table	50€ par tranche de 11
La barrière	50€ par tranche de 12
Scène	200,00 €
Pour toutes locations signature d'une convention RC obligatoire	Caution 200€
Livraison	<i>livraison facturée sur la base du barème des indemnités kilométriques des impôts.</i> <i>Livraison assurée par un agent communal, obligation du locataire de mettre à disposition 2 personnes pour le chargement et le déchargement.</i>
Montage / démontage de la scène	300 €

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Abonnement	80,00 €
Le mètre cube d'eau consommé	1,20 €

TARIFS CIMETIERE D'AHUN

CONCESSION CIMETIERE

Le mètre carré pour 15 ans	25,00 €
Le mètre carré pour 30 ans	40,00 €
Le mètre carré pour 50 ans	65,00 €

CAVEAU COMMUNAL

Les 6 premiers mois	15,24 €
Par mois supplémentaire	76,22 €

COLUMBARIUM

Ouverture et fermeture coffret	30,00 €
Location temporaire 1 an	30,00 €
Concession 5 ans renouvelables	70,00 €
Dispersion cendres jardin du souvenir	30,00 €

☞ **Vote tous pour**

☞ **Avec 1 remarque concernant le fait de demander aux associations de participer au chargement et déchargement du matériel loué, Mr Patrick PACAUD ne le souhaite pas.**

TAXE AMENAGEMENT COMMUNAL

Lors du dernier conseil en date du 05 octobre 2022, nous avons délibéré concernant le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI à partir de janvier 2024.

C'est une mauvaise interprétation de l'article 155 de la loi de finance pour 2021 qui prévoit le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement aux EPCI, qui nous a amené à délibérer sur la question alors que nous n'étions pas concernés du fait que nous n'avons pas instauré de taxe d'aménagement.

Nous devons délibérer de nouveau afin de demander à la préfecture de retirer la délibération concernée.

☞ **Vote tous pour**

VALIDATION DES RAPPORTS DU PRIX, DE LA QUALITÉ, ET DU SERVICE D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DU SPANC

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire de ce document et a pu en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal n'a aucune observation ni remarque à formuler au sujet du rapport 2021 sur le prix et la qualité des services d'eau, d'assainissement et d'assainissement non collectif de la Commune d'AHUN (rapport joint).

☞ **Vote tous pour**

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP

En raison des évolutions réglementaires, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP), de la région d'Ahun a procédé à une mise à jour de ses statuts.

Chacun des conseillers ayant reçu les anciens et les nouveaux statuts du SIAEP de la région d'Ahun. Il convient aux conseillers municipaux des communes adhérentes d'approuver ou de refuser lesdits statuts révisés.

☞ **Vote tous pour**

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE AU SIRGCA

Le Syndicat Intercommunal de Restructuration et Gestion du Collège d'Ahun, (SIRGCA) demande la mise à disposition d'un agent technique à hauteur de 35H par an pour réaliser de petites interventions. Les agents noteront leurs interventions sur un cahier puis la Mairie facturera la mise à disposition en fin d'année sur la base suivante :

- Traitement brut horaire des agents + charges patronales.
- Pour l'année 2023, le forfait annuel pour 35 heures s'élèvera à 630 € facturé en fin d'année.
- Ce forfait sera révisé au début de chaque année et indexé sur les traitements et charge des agents.

Nous avons pensé à Philippe MAZALAIGUE et Hervé GIRY qui ont tous les deux une habilitation électrique.

Les membres du conseil précisent qu'il sera nécessaire de faire des doubles du gymnase pour les agents techniques.

Serge CHARLES, Sandrine DUBOUIS et Philippe BOUDEAU étant membres SIRGCA, ne prennent pas part au vote.

☞ **11 votes pour.**

CONTRAT D'AGENT TECHNIQUE D'AURORE GABIACHE

Afin qu'Aurore GABIACHE, qui a été engagée à la Maison France Service, puisse faire le ménage dans les locaux de la MFS, la commune doit lui proposer un second contrat d'agent technique car nous ne pouvons attribuer des tâches de ménage sur un contrat d'adjoint administratif.

Aurore GABIACHE fera ½ heure de ménage par jour soit 2h30 par semaine.

☞ **Vote tous pour**

CONTRAT DE SYLVIE BRETON ET REDUCTION DE SON TEMPS DE TRAVAIL A 32H HEBDO

Sylvie BRETON a été recrutée en octobre pour parer à l'arrêt de Natacha POSPIECH. Son premier contrat a été géré par le centre de gestion. Nous pouvons renouveler son contrat en direct et ainsi éviter les frais de 6% du montant brut chargé de son salaire, liés à la gestion du contrat par le CDG.

Pour convenances personnelles, Sylvie BRETON souhaite réduire son temps de travail à 32 heures semaines.

☞ **Vote tous pour**

PRISE EN CHARGE DES VISITES MEDICALES LORS DES RENOUELEMENTS DES PERMIS POIDS LOURD

Certains de nos agents techniques possèdent un permis poids lourd nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions. Nous proposons de prendre en charge les visites médicales obligatoires lors du renouvellement des permis.

Ainsi, la dernière visite médicale passée s'élevait à 36€.

☞ **Vote tous pour**

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB DE FOOT

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune a reçu une subvention de 900 € de la Fédération Française de Football pour la remise en état des bancs de touche du stade de la commune d'Ahun.

Comme les travaux ont été réalisés par le club de foot d'Ahun et les matériaux fournis par la commune, Monsieur le Maire propose de reverser au club de foot d'Ahun la somme de 600 € sous forme de subvention exceptionnelle.

☞ **Vote tous pour**

QUESTIONS DIVERSES

Information concernant l'Avant-Projet Sommaire du projet Ages et Vie

Nous avons reçu l'APS (Avant-Projet Sommaire), du projet d'installation de la maison intergénérationnelle Ages et Vie. Ce document a été depuis retravaillé avec l'architecte des bâtiments de France. Nous aurons la version définitive en début d'année.



Images twinmotion



BA, Octobre 2022 Les Pélaudes, route du Moutier, AHUN, 23150 - Construction de 4 logements - Ages et Vie Habitat

Vues (A3) APS6

- Une borne de rechargement rapide (½ heure), des voitures électriques sera installée place du champ de foire. Le projet avait été retoqué par l'architecte des bâtiments de France compte tenu de son emplacement près de l'église classée, Saint Sylvain.

Après une rencontre avec l'ABF, nous avons pu lui exposer l'intérêt de positionner cette borne près du centre-ville. En effet, les utilisateurs pourront profiter des commerces du bourg le temps du rechargement.

Par ailleurs, des modifications ont été consenties afin d'intégrer au mieux la borne dans l'esthétique de la place.

- Point sur les travaux en cours.
 - Décapark,
 - Les travaux ont bien avancé, démarrage du montage des structures semaine 49.
 - Office du tourisme (bureau de la Directrice),
 - Il reste une porte à percer et le plafond à abaisser, devis plaquiste et maçon en cours.
 - Pavillon de l'ancienne gendarmerie,
 - Nous attendons l'intervention du chauffagiste et du peintre.
 - Travaux route de Limoges,
 - Les entreprises ont rencontré des difficultés liées aux anciens réseaux et aux rochers présents en sous-sol. Les travaux qui devaient se terminer mi-décembre se termineront finalement mi-janvier.
 - Dégradations sur la déviation route de Limoges.
 - Des dégradations mineures liées aux passages répétés des véhicules sur la déviation ont perturbées les riverains, ce que les élus comprennent parfaitement. En revanche, ces dégradations restent gérables et seront corrigées en fin de travaux. A souligner le manque de civisme des automobilistes qui passent malgré l'interdiction et qui participent ainsi au retard de la fin du chantier en ralentissant les ouvriers.
- Devis de remplacement de l'automate du bassin d'orage.
 - A cause d'une défaillance de l'automate qui gère les pompes du bassin d'orage, nous sommes obligés de le faire fonctionner en marche forcée. Nous avons fait réaliser un devis qui s'élève à 11 524€08. Un devis comparatif sera demandé, puis nous déposerons en 2023, une demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne.
- Labellisation et ouverture de la Maison France Service.
 - Une annonce a été diffusée sur la Montagne pour annoncer l'ouverture qui a eu lieu le jeudi 01 décembre. L'inauguration aura lieu le 13 décembre prochain à 14h30 en présence de Madame la Préfète et des responsables des services partenaires.
- Trophée victoire de l'investissement local.
 - Cette année fut la troisième édition du trophée. La commune d'Ahun a été lauréate dans la catégorie « Cadre de vie & mobilité ». Monsieur le Maire s'est vu remettre le trophée par Monsieur Stéphane DALBY, Président de la Fédération des Travaux Publics de la Creuse, et Messieurs Philippe BAYOL & Nicolas SIMONNET, co-Présidents de l'association des Maires et Adjointes de la Creuse.

- Lecture du courrier de l'amicale laïque du Donzeil.
 - L'amicale laïque du Donzeil a remercié chaleureusement la commune pour le prêt et l'installation de la scène à l'occasion d'un spectacle.
- Demande du 25/11 de l'ADAPEI, concernant des travaux à réaliser dans les locaux du restaurant le Doux Amer.
 - Suite au courrier de la Directrice de l'ADAPEI, la commission travaux va étudier les demandes.
- Risque de coupures électriques aux heures de pointe.
 - Nous avons été informés des risques de coupures électriques au heures de pointe à raison de deux heures sur les tranches horaires de 7h à 9h & 18h à 21h.
- Nouvelle procédure concernant les actes pris par les collectivités et leur publicité.
 - Le Compte Rendu de séance se transforme en Procès-Verbal, celui-ci doit être signé par les membres du conseil et affiché ensuite. Cela induit la publication du PV après la séance suivante. Nous publierons donc le PV du 05/10/2022 à la suite de notre présente séance.
 - La liste des délibérations prises doit être affichée et diffusée, (Facebook et site internet) dans les 5 jours suivant le conseil municipal.
- Lettre d'observation de la préfecture suite aux modifications de l'éclairage public et demande d'arrêté.
 - Nous avons reçu un courrier de la préfecture nous incitant à bien évaluer les potentiels risques de danger suite à l'extinction de l'éclairage public. Ils nous incitent à rechercher le juste équilibre entre les économies d'énergie et la sécurité. Les membres du conseil vont révéifier que les zones dangereuses restent bien éclairées et mettent en questionnement la possibilité d'avancer l'allumage du matin à 06h30.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**